juristudiant
forum des étudiants en droit

dissolution anticipée d'une société

Par **assassien1986**, le **20/11/2008** à **22:34**

coucou,
voilà je me demandais si dans la situation où une société a pour objet social l'exploitation d'un fonds de commerce précis, le dirigeant social pouvait vendre ce fonds de commerce sachant que cela entraînerait médiatement une dissolution de la société pour extinction de l'objet social.

C'est interdit par l'art. 1844-7 CCv non ? en fait ma question est donc de savoir si au-delà de l'impossibilité faite au dirigeant social de dissoudre directement la société (il faut une décision de tous les associés en AG), la même interdiction vaut aussi pour la dissolution indirecte, incidente d'une autre décision (comme celle de vendre le fonds de commerce unique)..
merci d'avance

Par **alasoop**, le **29/11/2008** à **16:41**

salut ,
j'avoue ne pas comprendre ta question. :roll: Image not found or type unknown
@+ :wink: Image not found or type unknown

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés